Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_152-DE

*Département de la Savoie*
*République Française*

***Délibération numéro 2026 - 152***

***COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE***
***DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE***
***Séance du 07 octobre 2026***

***L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre à 20 heures 30****, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.*
*La convocation a été envoyée en date du 30 septembre 2026.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Karine ROUTIN, Bernard ZIZEK.
**Absents :** Blandine CHARVOZ, Christian CHIALE, Pascal LAGLERA, Denis PASTEL, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD.
**Procurations :** Denis PASTEL à Catherine PASTEL
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Magali ROUARD à Laurent POUPARD
Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de votants : 28
Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Motion**

**MOTION DE SOUTIEN DU SITE DE MONTRICHER-ALBANNE**
**DU GROUPE FERROGLOBE**
**Pour la défense de l'emploi industriel en Maurienne et de la souveraineté industrielle française et européenne**

**Le conseil communautaire** de Haute Maurienne Vanoise exprime sa vive préoccupation quant à l'avenir du site Ferroglobe de Montricher-Albanne, spécialisé dans la production de silicium métal, face aux menaces qui pèsent sur la pérennité de son activité et de ses emplois.

Cette situation intervient dans un contexte particulièrement difficile pour l'industrie européenne du silicium métal, confrontée à de fortes pressions concurrentielles internationales et à l'arrivée sur le marché européen de produits à bas prix, fragilisant les capacités de production implantées en France et en Europe.

L'avenir du site de Montricher-Albanne concerne directement 150 emplois et, au-delà, de nombreux emplois indirects et induits ainsi que des savoir-faire industriels essentiels à la vallée de la Maurienne.

Une nouvelle fermeture d'usine constituerait un choc économique et social majeur pour un territoire déjà fortement éprouvé par la disparition successive de plusieurs établissements industriels.

Ces dernières années, la Maurienne a notamment subi la perte de plus de 90 emplois à la suite des fermetures des sites de Johnson Electric et d'Alp'Tronic à Saint-Rémy-de-Maurienne et Épierre en 2023 et 2024, de plus de 100 emplois lors de la fermeture de MT Technology (ex-Métaltemple) à Saint-

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 073-200070340-20261007-2026_152-DE

Michel-de-Maurienne en 2016, ainsi que de plus de 100 emplois lors de la fermeture de Spirel à Saint-Rémy-de-Maurienne en 2014.

La préservation du site Ferroglobe constitue donc un enjeu essentiel d'avenir du territoire, par le maintien de l'emploi industriel et la préservation des compétences et savoir-faire en Maurienne.

Au-delà de la situation locale, l'avenir de Ferroglobe pose directement la question de notre souveraineté industrielle et de la résilience des chaînes d'approvisionnement européennes.

Le silicium métal constitue une matière première essentielle à de nombreuses chaînes de valeur industrielles et technologiques, notamment dans les secteurs de l'aluminium, de la chimie, de l'électronique, des semi-conducteurs et des technologies nécessaires aux transitions énergétique et numérique.

Son caractère stratégique est expressément reconnu par l'Union européenne.
Le règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024, établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, classe en effet le silicium métal à la fois parmi les matières premières stratégiques et parmi les matières premières critiques pour l'Union européenne.

La préservation de capacités européennes de production de silicium métal apparaît ainsi pleinement cohérente avec les objectifs européens de sécurisation des approvisionnements, de réduction des dépendances stratégiques et de renforcement de la résilience industrielle.

Il serait difficilement compréhensible que l'Europe reconnaisse le caractère stratégique et critique du silicium métal tout en laissant disparaître progressivement ses capacités de production sur son propre territoire.

En conséquence, **le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Affirme** son plein et entier soutien aux salariés du site Ferroglobe de Montricher-Albanne, à leurs familles et à l'ensemble des acteurs mobilisés pour la sauvegarde du site ;
- **Demande** au groupe Ferroglobe de tout mettre en oeuvre afin de préserver durablement l'activité industrielle, les emplois et les savoir-faire du site de Montricher-Albanne ;
- **Appelle** l'État français à intervenir avec détermination auprès des institutions européennes afin que la situation de la filière du silicium métal et des producteurs européens fasse l'objet d'une réponse rapide et adaptée ;
- **Demande** à la Commission européenne d'examiner et de mobiliser les instruments européens appropriés, notamment en matière de défense commerciale, afin de rétablir des conditions de concurrence équitables face aux déséquilibres affectant le marché européen du silicium métal ;
- **Réaffirme** que la défense du site Ferroglobe de Montricher-Albanne dépasse la seule sauvegarde de 150 emplois : elle participe à la défense d'un territoire industriel, de savoir-faire stratégiques et de la capacité de la France et de l'Europe à maîtriser leurs approvisionnements en matières premières indispensables à leur avenir industriel ;
- **Appelle** enfin à une mobilisation collective de l'État, des institutions européennes, des collectivités territoriales, des parlementaires nationaux et européens, des acteurs économiques et sociaux et du groupe Ferroglobe afin de rechercher et de mettre en oeuvre toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité du site de Montricher-Albanne.

Pour le Président empêc
Le Président Le Vice Présiden
Jérémy TRACQ

Le secrétaire de séance
Jean-Marc BUTTARD

C.C. HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)